



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget primitif 2026 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées pour l'année 2026.

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la collectivité soit jointe à ce budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les principaux enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune ; elle est disponible sur le site internet de la Commune ainsi que les documents officiels (délibération ...) : <https://www.dunieres43.fr>



TABLE DES MATIERES

1.	Présentation synthétique du budget 2026	4
2.	Section de fonctionnement	5
2.1.	Dépenses de fonctionnement	5
2.2.	Recettes de fonctionnement.....	12
3	Section d'investissement	15
3.1.	Dépenses d'investissement	15
3.2.	Recettes d'investissement.....	20
4.	Impact du transfert de compétences eau et assainissement	21
5.	Lotissements	21
6	Budgets consolidés	22



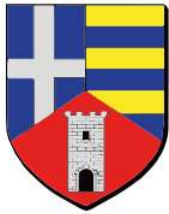
Située au nord-est du département de la Haute-Loire, la Commune de Dunières est un bourg centre de 2 670 habitants (données INSEE population totale au 1^{er} janvier 2026).

La Commune de Dunières compte :

- 1 budget principal voté par le Conseil Municipal
- 2 budgets « annexes » votés par le Conseil Municipal :
 - Le budget Lotissement de Ville en HT
 - Le budget Lotissement des Hauts du Champ en HT
- 1 budget CCAS voté par son Conseil d'Administration

Ce budget est adopté avant les élections municipales des 15 et 22 mars 2026, l'objectif est d'assurer la continuité des projets, sans engager de nouvelles opérations dont le choix relèvera de la prochaine mandature.

La présentation de la prévision budgétaire qui suit porte essentiellement sur le budget principal.



1. Présentation synthétique du budget 2026

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
	Libellés	Montant TTC		Libellés	Montant TTC
002	Déficit antérieur reporté	- €	002	Excédent de fonctionnement reporté	1 018 748.13 €
011	Charge à caractère général	829 942.00 €	013	Atténuation de charges	80 000.00 €
012	Charge de personnel	1 303 332.96 €	70	Produits des services	189 757.77 €
014	Atténuation de charges (7391112)	5 000.00 €	73	Impôts et taxes	497 261.04 €
65	Autres charges de gestion courante	323 677.45 €	731	Fiscalité directe	1 175 701.47 €
66	Charges financières	27 750.00 €	74	Dotations subventions et participations	561 633.00 €
67	Charges spécifiques	100.00 €	75	Autres produits de gestion courante	104 934.00 €
68	Dotation aux provisions et dépréciations	1 273.00 €	76	Produits financiers	40.00 €
	<i>Sous total dépenses réelles</i>	<i>2 491 075.41 €</i>		<i>Sous total recettes réelles</i>	<i>3 628 075.41 €</i>
042	Opérations d'ordre amortissements	379 500.00 €	042	Amortissement subventions	42 500.00 €
023	Virement à la section d'investissement	800 000.00 €			
	<i>Sous total dépenses d'ordre</i>	<i>1 179 500.00 €</i>		<i>Sous total recettes d'ordre</i>	<i>42 500.00 €</i>
	Total dépenses de fonctionnement	3 670 575.41 €		Total recettes de fonctionnement	3 670 575.41 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
	Libellés	Montant TTC		Libellés	Montant TTC
001	Déficit d'investissement reporté	60 269.76 €	001	Excédent d'investissement reporté	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	103 899.30 €	10	Dotations, Fonds Divers, FCTV, Résultat	230 000.00 €
16	Emprunt et Dettes Assimilés	204 399.66 €	13	Subventions d'investissement	287 699.69 €
20	Immobilisations Incorporelles	144 035.82 €	16	Emprunt et Dettes Assimilés	15.00 €
204	Subventions d'équipement aux organismes publics	53 600.88 €			
21	Immobilisations Corporelles	510 078.22 €			
23	Immobilisations corporelles en cours	1 075 460.66 €			
	Restes à réaliser	534 350.69 €		Restes à réaliser	1 031 380.30 €
	<i>Sous total dépenses réelles</i>	<i>2 686 094.99 €</i>		<i>Sous total recettes réelles</i>	<i>1 549 094.99 €</i>
040	Amortissement subventions	42 500.00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	800 000.00 €
041	Intégration études	60 000.00 €	040	Opérations d'ordre amortissements	379 500.00 €
			041	Intégration études	60 000.00 €
	<i>Sous total dépenses d'ordre</i>	<i>102 500.00 €</i>		<i>Sous total recettes d'ordre</i>	<i>1 239 500.00 €</i>
	Total dépenses d'investissement	2 788 594.99 €		Total recettes d'investissement	2 788 594.99 €



2. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services et activités de la ville.

Le budget de fonctionnement 2026 s'élève à **3 670 575.41 €** (+ 0.82 % par rapport au BP 2025)

Cette année encore, le budget 2026 a été construit sans revalorisation des taux de la fiscalité (dernière augmentation 2023) :

	Bases 2025	Estimations bases 2026 (+ 0.8 %)	Sans augmentation de taux	Recette avec taux identiques à 2025
TFB	3 702 000	3 731 616	41.59 %	1 551 979 €
TFNB	112 900	113 803	73.21 %	83 315 €
TH	492 900	496 843	8.88 %	44 120 €
			Total	1 679 414 €

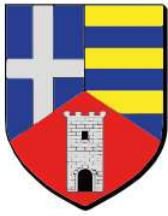
A cette recette, est déduit le montant du coefficient correcteur, estimé aux alentours de 600 000 €. Ce mécanisme, instauré à la suite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, vise à garantir à la commune un niveau de ressources comparable à celui dont elle disposait avant la suppression cette taxe

Ainsi, la recette nette de la fiscalité encaissée (produit des trois taxes, diminué du coefficient correcteur) est estimée pour l'année 2026 à 1 075 000 €, (compte 73111).

2.1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont réparties en plusieurs chapitres : le 011 qui sont les charges à caractère générales constituées notamment des dépenses d'entretien et d'énergie des bâtiments, des fournitures diverses, des prestations de services ; le chapitre 012 sont les charges de personnel comprenant les traitements des agents territoriaux, et les charges patronales ; le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » comprend les indemnités des élus, les subventions aux associations et le chapitre 66 détaille les charges financières telles que les intérêts d'emprunt.

Le budget prévu pour 2026 est en hausse par rapport au BP 2025 : + 0,80 %.



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT-montant TTC				
	Chapitre	CFU 2025	BP 2026	Variation
002	déficit antérieur reporté		- €	
011	charge à caractère général	749 654.24 €	829 942.00 €	10.71%
012	charge de personnel	1 181 834.66 €	1 303 332.96 €	10.28%
014	atténuation de produits (7391112)	4 746.00 €	5 000.00 €	5.35%
65	autres charges de gestion courante	332 909.74 €	323 677.45 €	-2.77%
66	charges financières	32 275.85 €	27 750.00 €	-14.02%
67	charges spécifiques	15 787.20 €	100.00 €	-99.37%
68	dotation aux provisions et dépréciations	- €	1 273.00 €	
	DEPENSES REELLES	2 317 207.69 €	2 491 075.41 €	7.50%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	460 472.53 €	379 500.00 €	-17.58%
023	virement à la section d'investissement	649 703.69 €	800 000.00 €	23.13%
	total dépenses de fonctionnement	3 427 383.91 €	3 670 575.41 €	7.10%

✓ Les dépenses dites « à caractère général » (chapitre 011) : 829 942.00 €

Les charges à caractère général sont composées des dépenses de la commune liées au fonctionnement des services et à l'exercice de leur activité : achats de repas pour la restauration scolaire, fluides, fournitures d'entretien, maintenance et autres prestations de services. Les prévisions de dépenses de ce chapitre (011) sont en augmentation par rapport à 2025 de 10,77 %, elles prennent en compte :

- **L'achat des repas de la cantine** Jacques Prévert (compte 6042), il a été prévu une enveloppe de 27 500 € correspondant à la fourniture de 7 900 repas à 3.46 € TTC par API (soit 55 repas par jour environ) et de pain (50 €/mois environ) auprès de nos boulangeries locales.
- Depuis le 1^{er} janvier 2025 **l'eau** (cpté 60611) est gérée par le Syndicat des Eaux de Montregard. Comme le dernier semestre 2024 a été reporté sur l'exercice 2025 (fin contrat avec VEOLIA), il a été budgétisé 12 000 € qui est la moyenne de 2024 et 2025.
- Pour le compte de **l'électricité** (compte 60612) le prix TTC toutes composantes comprises devrait connaître une baisse due à l'installation de Leds sur l'éclairage public et au passage à de nouveaux marchés au 1^{er} janvier 2026 pour les 3 prochaines années (2026, 2027 et 2028). L'estimation 2026 est basée sur des consommations théoriques de 2023. Ainsi pour 2026, le lot 1 ENGIE pour les compteurs C5 (puissance souscrite inférieure ou égale à 36 KVA petits bâtiments) devrait atteindre 35 300 € TTC, le lot 2 EDF pour l'éclairage public est estimé à 48 400 € TTC et TOTAL ENERGIES est le fournisseur attributaire du lot N°3 pour la puissance souscrite supérieure à 36 KVA montant estimé à 17 000 € (Mutualité, Ecole). Par ailleurs, la rénovation énergétique de la crèche (bâtiment partagé avec le HPVc) devrait voir ses consommations électriques diminuer. Soit un total budgétisé de 110 000 €.
- Le compte des **combustibles** (60621) comprend l'achat de plaquettes bois pour les chaufferies 70 % du montant budgétisé, 10 % pour le fioul et 18 % concerne le gaz et notamment à la crèche.
- Pour les **fournitures de voirie** (60633) une augmentation de 13 % entre le BP 2025 et le BP 2026 a été prévu pour les achats de sel de déneigement, de pouzzolane, d'enrobés à froid et de fleurissement. De plus, la municipalité ayant fait le choix d'améliorer le fleurissement de la commune afin de conserver la 1^{ère} fleur au concours régional, il est donc maintenu un montant de 7 000 € aux espaces verts.



- Pour les **vêtements de travail** (cpte 60636), le mode de distribution aux agents (hors Equipements de Protection Individuelle) a été mis en place en 2024 afin de maîtriser l'utilisation de cette ligne. La somme annuelle de 250 € TTC par agents des services techniques continue d'être appliquée. Les agents des autres services seront également équipés, la somme budgétisée est identique à 2025.
- Au niveau des **fournitures scolaires** (cpte 6067), le nombre d'enfants à l'école publique se stabilise, le détail : 39 € / élèves * 123 auxquels il convient d'ajouter les frais liés à l'acquisition de petites fournitures, fichiers pédagogiques, le renouvellement de manuels et de logiciels numériques et frais de direction...
- **Locations mobilières matériel roulant** (compte 61351) du fait de l'acquisition d'un broyeur de végétaux communautaire et de la signature d'une convention d'échanges de matériels avec la Mairie de Monistrol/Loire (hydrocureur, souffleur à feuilles...) ce poste a diminué. Dans ce compte, il y a également, la location d'une batterie pour le Renault Kangoo électrique utilisé par les agents des Services Techniques.
- Entretien et réparations sur Terrains (61521) : a été provisionné un entretien complet du terrain de foot, comprenant un sablage qui sera effectué en fonction des résultats d'une analyse de sol.
- Pour l'**entretien des voiries** (compte 615231) le montant budgétisé est fixé à 60 000 €. Pour payer notamment les forfaits « déneigement » aux prestataires extérieurs : un forfait de 2 750 € TTC par tracteur et au-delà du forfait (compris 26H / engin) les heures sont payées : 95 € HT / heure pour le tracteur avec godet saleur et 75 € sans godet. Dans ce compte il y a aussi la pose et la dépose des illuminations, le balayage des rues (prévu 5 passages) et le débroussaillage élagage des chemins et routes. Il sera fait appel à un prestataire pour la tonte du gazon sur les différents espaces verts.
- **L'entretien et la réparation du matériel roulant** (cpte 61551) cela prend en compte l'achat de pneus pour les véhicules et les réparations pour les engins de chantier (tractopelles) et les camions utilisés par les Services techniques. En cas de grosses réparations, une réflexion sera menée sur le devenir du véhicule en panne.
- Les **contrats de maintenance** sont nombreux (compte 6156) il y en a 22 couvrant les ascenseurs, le matériel informatique, les logiciels Berger Levrault-cantine-cimetière-dématérialisation-panneau extérieur-site internet..., le contrôle des chaufferies, les portes automatiques, les alarmes incendie, les contrôles électriques, la maintenance de la vidéoprotection, la vérification des véhicules. Ce compte est en augmentation de 14 % par rapport au BP 2025.
- Une consultation au niveau des contrats **d'assurances** (cpte 6161) a été lancée fin 2024, au vu des sinistres sur les 5 dernières années le lot « flotte automobile » a très fortement augmenté + 95 % (+ 13 506,37 €). Pour 2026, il a été demandé à Groupama de diminuer les couvertures des contrats de 5 véhicules au vu de leurs vétustés.
La somme totale pour ce compte atteint 74 000 €.
- Au sujet des **honoraires** pour les avocats (62268) il est prévu 20 000 € pour faire face aux différents contentieux notamment suite au nouveau PLU : une médiation est en cours avec l'entreprise VIAL. Le litige au sujet de l'éboulement du Quartier de Béraud est toujours en cours d'instruction. Deux dossiers sont également à l'ordre du jour, notamment dans le cadre de l'entrée Nord et suite à un contentieux avec un agent.



- Au compte **fêtes et cérémonies** (6232) : ce compte comprend les dépenses pour les organisations des cérémonies, fêtes commémoratives, feu d'artifice du 13 juillet ainsi que les chèques KDUN alloués en fin d'année au personnel communal ou en récompenses diverses (maisons fleuries...).
 - **Transports collectifs** compte 6247, ce compte permet à la Collectivité de prendre en charge un transport pour le voyage de l'Ecole publique du voyage scolaire de 3 jours-2 nuits à Lyon pour les élèves du cycle 3 (1 635 €) et continue la prise en charge du transport pour aller visiter le collège public de secteur à SAINT-DIDIER-EN-VELAY.
 - **Voyages et déplacements** (compte 6251) : cette somme permet de rembourser les agents et les élus pour leurs frais de déplacements.
 - Le montant de la **téléphonie** (compte 6262) est de 15 300 € : le nombre de lignes (nouveaux bâtiments) et l'obligation de lignes de secours rend difficile les économies sur cette ligne, la Mairie a deux opérateurs téléphoniques avec des engagements en cours. En 2026, des smartphones ont été acquis (ligne investissement) pour pouvoir mettre en place notamment une nouvelle application « agents en intervention » afin de faciliter le suivi des chantiers et demandes.
 - En ce qui concerne les **frais de nettoyage des locaux** (cpt 6283) comme pour 2025 la Collectivité se limitera à l'intervention de 2 prestataires nettoyage des parties communes de la Maison de Santé et lavage des vitres des différents bâtiments communaux.
 - Le compte 62878 remboursement à d'autres organismes correspond à la **contribution IRVE borne électrique** voiture vers Weldom.
 - Au compte 6288 « **autres services extérieurs** » la somme de 15 000 € a été budgétisée, elle concerne notamment les cadeaux aux élèves de CM2.
 - **Taxes foncières** (63512) : est en augmentation du fait de l'acquisition de la maison Pouly et l'école des Soeurs
- ✓ Les **charges de personnel** (chapitre 012) : **1 303 332,96 €**

Monsieur Le Maire rappelle que le HPVc met à disposition des établissements scolaires primaires du territoire Madame Christine BOURET, qui enseignera la musique en tant qu'intervenant DUMI (Diplôme Universitaire du Musicien Intervenant en milieu scolaire)

3 classes (au choix des enseignantes de la maternelle au CM) par établissement scolaire bénéficie des interventions à raison de 3 heures de séance / semaine.

La Commune de DUNIÈRES pour son école publique s'engage à rembourser au HPVc 20 % du coût de l'intervention à savoir la somme prévisionnelle de 459.12 € (cpt 6216).

Monsieur Le Maire informe des situations connues à ce jour concernant les différents services :

Services techniques :

- Départ en retraite au 1^{er} mai 2026 d'un agent titulaire, technicien principal de 1^{ère} classe, aux services techniques
- Arrivée au 02 février 2026, d'un nouveau responsable des services techniques, en CDD sur le grade de technicien



- Fin de contrat au 31.03.2026, d'un agent des services techniques actuellement en CDD (prolongation CDD ou stagiairisation à venir ?)

Services administratifs :

- Augmentation du temps de travail à compter du 1^{er} janvier 2026 (de 70% à 80%) d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Augmentation du temps de travail de 17.5 h à 32h à compter du 1^{er} mars 2026, d'un rédacteur principal de 2^{ème} classe
- Compensé par le départ d'un agent en CDD au 31 décembre 2025

Services entretien :

- 1 adjoint technique territorial en Temps Partiel Thérapeutique complétée par un agent en CDD
- 1 adjoint technique territorial de 1^{ère} classe en TPT complétée par un agent en CDD

APC /MFS :

- Arrivée au 02 février 2026, d'un agent en CDD pour remplacer la référente partie en disponibilité pour convenances personnelles au 05 janvier 2026.

L'embauche de jeunes aux services techniques et entretien en période estivale est maintenue en juillet / août (conditions avoir + de 16 ans ; être domicilié à DUNIÈRES ; n'avoir jamais travaillé pour la Commune).

L'embauche de jeunes aux services techniques avant la période estivale est envisagée pour renforcer le service espaces verts.

La prise en charge d'une partie du permis PL d'un agent a été budgétisée (cpte 6333).

Monsieur Le Maire ajoute que le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit une augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL (cpte 6453) :

A compter du 1er janvier 2026, le taux : « 34,65 % » est remplacé par le taux : « 37,65 % » ;

A compter du 1er janvier 2027, le taux : « 37,65 % » est remplacé par le taux : « 40,65 % » ;

A compter du 1er janvier 2028, le taux : « 40,65 % » est remplacé par le taux : « 43,65 % ».

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM20240226-7 (cpte 6455) relative à l'assurance statutaire permettant de couvrir tout ou partie des risques tels que le décès, accident de service, maladie ordinaire, maternité, temps partiel thérapeutique des agents affiliés à la CNRACL ou à l'IRCANTEC.

Monsieur Le Maire rappelle la délibération 20251217-3 actant le fait que la collectivité adhère à la convention de participation portant sur le risque Santé signée par le CDG43 avec Mutuelle Entrain associée au courtier Alternative Courtage. La participation de la collectivité au financement est fixée à 15 € par mois et par agent choisissant d'adhérer à cette mutuelle.

Monsieur Le Maire informe que la Collectivité cotise pour ses agents actifs et retraités (cpte 6474) au Comité National d'Action Sociale.



Les frais des visites médicales sont pris en charge par l'employeur, telles que les visites auprès des médecins agréés dans le cadre d'un renouvellement en TPT ou d'un renouvellement du permis C (cpte 6475) en plus de l'adhésion au service santé au travail du CDG43.

✓ **Atténuation de produits (chapitre 014) : 5 000.00 €**

Cela concerne le dégrèvement de la taxe foncière sur les logements vacants suite à des demandes d'exonérations par les propriétaires des logements (logements insalubres, logements qui ne sont plus à usage d'habitation, logements vacants indépendamment de la volonté du propriétaire...).

✓ **Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 323 677.45 €**

- Ce chapitre est encore élevé, cela est dû au compte 65888 « **Autres charges diverses de gestion courante** » : cela provient du transfert de compétence. En 2026 il faudra procéder au reversement du résultat du budget eau 2024 au Syndicat des Eaux de Montregard et au remboursement de la soulte générée par la répartition des éléments de l'actif du SELL pour Dunières : cf. annexe 1.
- **Contributions au fonds de compensation des charges territoriales** (compte 65561) correspond à la cotisation du Syndicat Intercommunal pour la Capture des Carnivores Domestiques Errants. Le prix de la cotisation était de 0.65 € / habitant en 2025, c'est une participation pour la capture des chiens errants.
- Pour la subvention OGEC : **Autres contributions obligatoires** (compte 6558). Le calcul prend en compte le coût de l'élève de l'école Jacques Prévert (en 2025 89 135,02 €). Le montant de la subvention OGEC 2026 a été estimée à 93 697,45 €.
- **Subventions de fonctionnement au CCAS** (657363) : une subvention d'équilibre sera versée au CCAS (en 2023 et 2024 aucune subvention n'a été versée). Pour 2026, il est prévu de verser 15 000 € au CCAS pour assurer l'équilibre de fonctionnement de ce budget annexe.
- Les subventions aux associations sportives (**Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...** cpte 65748) seront reconduites ainsi que pour des demandes nouvelles (création d'association...) qui pourront être votées lors de futurs conseils municipaux.

✓ **Les charges financières (chapitre 66) : 27 750.00 €**

Elles correspondent au paiement des intérêts de la dette, elles sont en diminution de 14 % par rapport au CFU 2025. Cette année, pas de nouvel emprunt prévu.



Désignation	Montant du prêt	Date du prêt	Taux d'intérêt	Capital restant dû au 01/01/2026	Durée résiduelle (en années)	Annuité de l'exercice	
						Capital	Charges d'intérêt
Emprunts en euros (total)				1 732 217.10 €		202 899.66 €	27 748.74 €
Réhabilitation école Jacques Prévert	750 000.00 €	08/07/2019	0.805	525 000.00 €	13.92	37 500.00 €	4 087.50 €
Investissements 2017	500 650.00 €	12/15/2017	1.159	244 391.66 €	6.83	33 720.63 €	2 665.33 €
Achat ex usine Samuel	400 000.00 €	06/15/2012	4.777	53 873.10 €	1.42	35 509.30 €	1 842.90 €
Réhabilitation bourg centre	750 000.00 €	11/01/2023	2.386	620 308.12 €	11.83	45 295.76 €	14 701.30 €
Réhabilitation gymnase	400 000.00 €	12//12/2013	3.478	104 828.15 €	3.00	31 024.65 €	3 199.39 €
Investissements 2019	300 000.00 €	08/02/2019	0.713	183 816.07 €	8.75	19 849.32 €	1 252.32 €

✓ **Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 100.00 €**

Elles correspondent à des annulations de titres sur les années antérieures dont le montant ou l'imputation budgétaire sont erronés ou émis à tort.

✓ **Les Dotations aux dépréciations aux actifs circulants (chapitre 6817) : 1 273.00 €**

À défaut d'admettre une créance en non-valeur, la collectivité peut faire le choix de constater sa dépréciation : ceci permet à la collectivité de constater la perte de valeur de la créance tout en la prémunissant des risques d'irrecouvrabilité avérée (créances non recouvrées depuis plus de 2 ans).

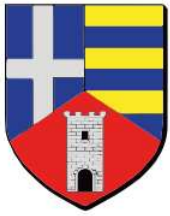
Pour le calcul, on récupère la liste des titres, non réglés depuis plus de 2 ans et on applique ensuite à cette assiette un taux forfaitaire minimum de 15 %

✓ **Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) : 379 500.00 €**

Il s'agit de la constatation des amortissements des biens. Le transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement constitue un autofinancement pour la collectivité et de différents biens estimés sur 2026. Sachant que depuis le passage à la M57, l'amortissement s'effectue au prorata temporis dès l'achat ou le début de l'utilisation.

Dépenses de Fonctionnement opération d'ordre (042) : **379 500.00 €**

Recettes d'Investissement opération d'ordre (040) : **379 500.00 €**



2.2. Recettes de fonctionnement

Pour la commune de Dunières, les principales recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux et taxes, des dotations versées par l'Etat, des produits des services et ventes diverses...

Chapitre	CFU 2025	BP 2026	Variation
002 - Résultat de fonctionnement reporté	851 235.60 €	1 018 748.13 €	19.68 %
013 - Atténuations de charges	110 611.64 €	80 000.00 €	-27.67 %
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	178 960.12 €	189 757.77 €	6.03 %
73 - Impôts et taxes	588 821.54 €	497 261.04 €	-15.55 %
731 – Fiscalité locale	1 174 820.92 €	1 175 701.47 €	+ 0.07 %
74 - Dotations, subventions et participations	595 200.10 €	561 633.00 €	-5.64 %
75 - Autres produits de gestion courante	127 374.47 €	104 934.00 €	-17.62 %
76 – Produits des autres immobilisations financières	42.21 €	40.00 €	-5.24 %
77 - Produits exceptionnels	15 200.00 €	0.00 €	
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	154 161.75 €	42 500.00 €	-72.43 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 796 428.35 €	3 670 575.41 €	-3.32%

✓ **Atténuation de charges (chapitre 013) : 80 000.00 €**

A ce chapitre sont imputés :

- Les 2/3 de la contribution annuelle attribuée par l'Etat pour les Maisons France Services. La contribution attendue pour l'année 2026 est estimée à 47 500.00 € (55 000 € en 2025)
- La participation mensuelle versée par la Poste pour la gestion de l'Agence Postale Communale qui s'élève à 1 364.00 € par mois (1 352.00 € en 2025)
- Les indemnités journalières des agents en arrêt maladie ou à temps partiels thérapeutiques
- La compensation du supplément familial

✓ **Produits des services, ventes diverses... (chapitre 70) : 202 757.77 €**

Il est envisagé une hausse de ce chapitre suite à :

- Une vente de coupes de bois (compte 7022) de la section du Crouzet
Recette attendue : 10 000.00 €
- Le remboursement forfaitaire de la TVA (compte 7088) sur les coupes de bois de 2024
Recette attendue : 2 872.77 €
- Le remboursement des frais de personnel mis à disposition du Haut Pays du Velay Communauté (compte 71846). Les frais de personnel 2025 des agents mis à disposition pour le centre de loisirs (13 246.92 €), des agents ayant intervenus sur les réseaux eaux usées ou eaux pluviales (6 077.50 €) ainsi que ceux du 2^e semestre 2025 de l'agent mis à disposition pour l'entretien de la piscine (10 040 €) ont été facturés sur le budget 2026.
Recette attendue : 37 000.00 € (+ 167 % par rapport à 2025)



- Le remboursement forfaitaire de la TVA (compte 7088) sur les coupes de bois de 2024
Recette attendue : 2 872.77 €

Dans ce chapitre sont également comptabilisés :

- Les concessions du cimetière (compte 70311) vendues ou renouvelées
Recette attendue : 5 000.00 €
- Les redevances funéraires (compte 70312) due à l'occupation de la chambre funéraire
Recette attendue : 5 000.00 €
- Les redevances d'occupation du domaine public (compte 70323) versées par les exploitants de réseaux (Orange, GRDF, Enedis) et les commerçants utilisant le domaine public (terrasse, accès, déballage...)
Recette attendue : 4 065.00 €
- Les redevances et droits des services périscolaires (compte 7067) correspondant à la vente de repas de la cantine.
Recette attendue : 27 350.00 €
- Les locations diverses (compte 7083) comprennent les locations de la navette, de salles de réunion et de l'open-space de la Bobine Créative par des utilisateurs non-adhérents.
Recette attendue : 3 000.00 €
- Suite au transfert des compétences eau et assainissement, il n'y a plus de remboursement par les budgets eau et assainissement de frais de personnel (compte 708421)
- Le remboursement par le HPVC des frais de personnel communal (compte 70846) mis à disposition du HPVC ou intervenant pour des réparations ou l'entretien sur des bâtiments intercommunaux
Recette attendue : 37 000.00 €
- Le remboursement par le HPVC des fluides des bâtiments intercommunaux : crèche, piscine, centre de loisirs (compte 70876) -
Recette attendue : 95 000.00 €
- Diverses recettes (comptes 70321 et 70688) comme des droits de stationnement sur la voie publique (taxis, ambulances...), des services vendus ou des animations organisées par la Bobine Créative (photocopies, brunchs...)

✓ **Impôts et taxes** (chapitre 73) : 497 261.04 €

Malgré le maintien des montants de l'attribution de compensation (compte 73211 : 428 583.04 €) et de la dotation de solidarité communautaire (compte 73212 : 68 678.00 €) versés par le HPVC, une baisse d'environ 15.5 % est prévue sur ce chapitre. Elle s'explique par le report en 2025 d'une partie de l'attribution de compensation de 2024 (91 560.50 €)

✓ **Fiscalité directe** (chapitre 731) : 1 175 701.47 €

Etant prévu le maintien des taux et une très légère hausse des bases fiscales estimée à 0.8 %, ce chapitre ne devrait pas évoluer.

Les montants relatifs à la fiscalité feront l'objet de précision dès que les états fiscaux auront été transmis par les services de l'Etat.

✓ **Dotations, subventions et participations** (chapitre 74) : 561 633.00 €

Il est prévu une diminution :

- des contributions dues aux exonérations des taxes foncières subissent une petite baisse



- de la contribution annuelle attribuée par l'Etat pour les Maisons France Services, dont 1/3 du montant est imputé au compte 74718
- De plus, après les revalorisations en 2023, 2024 et 2025 de la dotation globale de fonctionnement (DGF), la loi de finances 2026 a gelé l'enveloppe nationale de la DGF au niveau 2025 entraînant une dotation forfaitaire 2026 pour la commune à zéro (comptes 74111).
- Enfin, la commune ne percevra pas de dotation pour le recensement (compte 7484) comme en 2025 (- 4 980 €)

✓ **Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 104 934.00 €**

Ce chapitre va connaître une forte diminution d'environ 17.6 % :

- En 2025, la commune a encaissé au compte 75888, une partie de la soulte issue de la dissolution du Syndicat des Eaux Loire Lignon (15 071.92 €)
- Suite au départ de la locataire de l'appartement au-dessus du centre de tri de la Poste en mai 2025, celui-ci est désormais vide. Le revenu des immeubles (compte 752) devrait donc légèrement diminuer.

Divers produits sont encaissés à ce chapitre (compte 75888), comme :

- les remboursements :
 - de taxes foncières (maison médicale, gîte de la voie verte : 21 300 €)
 - du chauffage des locaux des Cèdres et de l'ancienne gendarmerie (17 000 €),
 - des assurances (4 500 €) ...
- les encarts publicitaires des bulletins communaux (environ 3 500 €)
- les domiciliations à la Bobine Créative (2 domiciliations à 29 € par mois = 696 €)

✓ **Produits exceptionnels (chapitre 77) :**

Les recettes encaissées à ce chapitre sont des recettes occasionnelles donc imprévues.

La construction de ce budget de fonctionnement permet d'effectuer un virement de **800 000.00 €** à la section d'investissement.

La capacité prévisionnelle d'autofinancement (800 000.00 €) pour 2026 résultant de la différence entre les recettes de et les dépenses de fonctionnement résonne comme l'illustration d'un contexte financier toujours plus contraint.



3 Section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, ponctuelles. Le budget primitif 2026 s'équilibre en investissement à hauteur de **2 728 594.99 €**.

Elle s'ouvre sur un déficit reporté de 2025 s'élevant à 60 269,76 €.

3.1. Dépenses d'investissement

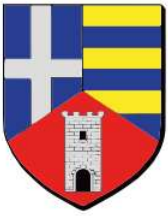
En dépenses d'investissement, on enregistre toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'équipement informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures à créer.

B.P. COMMUNE 2026	DEPENSES CFU 2025	R.A.R. 2025	PREVU 2026	TOTAL BP 2026	RECETTES CFU 2025	R.A.R. 2025	PREVU 2026	TOTAL BP 2026
AMENAGEMENT RUE ET PLACE ST MARTIN	- €	10 812.34 €	416 600.88 €	427 413.22 €			60 000.00 €	60 000.00 €
PARC DE LOISIRS LE SOLIER	30 649.00 €	38 188.80 €	331 864.80 €	370 053.60 €	- €	363 000.00 €	77 600.00 €	440 600.00 €
BATIMENTS COMMUNAUX	26 904.10 €	65 415.40 €	289 820.04 €	355 235.44 €				
RENOVATION ENERGETIQUE CRECHE	160.39 €	24 876.00 €	264 000.00 €	288 876.00 €			4 780.00 €	4 780.00 €
TERRAINS ET ACQUISITIONS	5 043.22 €	130 984.00 €	138 745.96 €	269 729.96 €				0
ENTREE NORD	13 388.00 €	6 175.00 €	156 998.00 €	163 173.00 €	- €	74 760.00 €		74 760.00 €
VOIRIE	129 146.04 €	86 386.48 €	60 000.00 €	146 386.48 €				0
ETUDE TRAVERSEE DUNIERES	1 427.71 €	118 753.80 €	15 421.02 €	134 174.82 €	- €	27 500.00 €		27 500.00 €
VOIRIE INTEMPERIES - INONDATIONS	1 633.56 €	7 659.00 €	74 800.00 €	82 459.00 €	- €	22 630.30 €		22 630.30 €
ELECTRICITE/ECLAIRAGE PUBLIC	89 070.06 €	12 451.18 €	52 000.00 €	64 451.18 €				
SERVICES TECHNIQUES	212 775.58 €	13 909.29 €	32 170.33 €	46 079.62 €				
SIGNALISATION ET SECURISATION	44 085.88 €	10 566.30 €	31 544.36 €	42 110.66 €	12 000.00 €		5 525.00 €	5 525.00 €
ETUDE ECOLE DES SŒURS	12 603.21 €	726.00 €	35 487.60 €	36 213.60 €	9 112.85 €	- €		- €
EBOULEMENT BERAUD		240.00 €	25 000.00 €	25 240.00 €				0
BACHES A INCENDIE	19 212.98 €	23 312.76 €	- €	23 312.76 €	- €	5 000.00 €	14 360.00 €	19 360.00 €
MFS/APC/COWORK/MICRO FOLIES	4 400.74 €	11 728.64 €	10 126.41 €	21 855.05 €	180 875.23 €	- €		- €
SERVICE ADMINISTRATIF	1 836.65 €	- €	18 999.96 €	18 999.96 €				
CIMETIERE/CHAMBRE FUNERAIRE	11 897.40 €	- €	15 000.00 €	15 000.00 €				
SECURITE INCENDIE			12 000.00 €	12 000.00 €				
ILLUMINATIONS	3 509.40 €	6 304.67 €	5 000.00 €	11 304.67 €				
STADE SYNTHETIQUE	334 453.86 €	6 181.50 €	2 816.00 €	8 997.50 €	- €	435 295.00 €		435 295.00 €
PLU : MODIF SIMPLIFIEE REGLEMENT PLU	7 936.80 €	5 481.60 €	2 721.82 €	8 203.42 €				
MOBILIERS EXTERIEURS COMPOSTEURS	2 100.00 €	- €	7 400.73 €	7 400.73 €				
MATERIEL SERVICE ENTRETIEN	13 070.07 €	241.20 €	5 067.30 €	5 308.50 €				
PONTS		4 544.43 €	413.13 €	4 957.56 €				
ETUDES SALLE DES FETES	- €	4 140.00 €		4 140.00 €				
ECOLE PUBLIQUE J PREVERT	6 100.26 €	- €	1 500.00 €	1 500.00 €	6 169.80 €	- €		- €
AMENAGEMENTS PAYSAGERS	8 332.40 €	- €	500.00 €	500.00 €	1 720.00 €	- €		- €
TRAVAUX RUE DE BELLEVUE	- €	- €		- €	121 379.45 €	- €		- €
GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES	4 908.10 €	- €	- €	- €				
VIDEOPROTECTION	70 788.00 €	- €	- €	- €	38 112.57 €	3 195.00 €		3 195.00 €

– Aménagement rue et place St Martin/étude traversée Dunières :

Les travaux de la rue de Bellevue ont été soldés en 2025 et l'étude de la traversée de Dunières se poursuit.

En 2026, après la réfection des réseaux de la place et la rue St Martin par le HPVC et le S.E.M. viendra l'aménagement de ce secteur selon le schéma ci-dessous : (présentation AVP à la réunion publique du 7/10/2025)



Place et rue Saint-Martin



Légende

Revêtements :	Mobilier :
- béton désactivé	- Banc
- béton désactivé carrossable	- Fauteuil
- pavés efflu dalles de granit jaune	- Bule-roues
- dalles alvéolaires béton joints enherbés	
- enrobé	
- enrobé granulés / résine	
Autre :	
- muret de pierre locales 1/60cm division	

- A Place Saint-Martin**
- 10 stationnements dont 1 place PMR et 1 place famille
 - Placette sécurisée et qualitative
 - Apaisement des accès & priorité des piétons sur les automobilistes
 - Plantation de trois arbres-tiges et végétalisation
- B Rue Saint-Martin**
- Rue en sens unique descendant avec ligne de stationnements (ouest) et surfaces perméables (est)
 - Plantation de trois arbres au port étroit

- C Placette nord**
- Dépôt éventuel de la fontaine
 - Terrasse pour le restaurant
 - Plantation d'un arbre-tige pour masquer le pignon

- Stationnements :**
- Existants formalisés place : 10
 - Existants formalisés rue : 10
 - Existants non formalisés rue : 7

– **Parc de loisirs du Solier :**

En 2026, le projet d'aménagement du parc de loisirs du Solier sera lancé. Les travaux envisagés pour cette année sont :

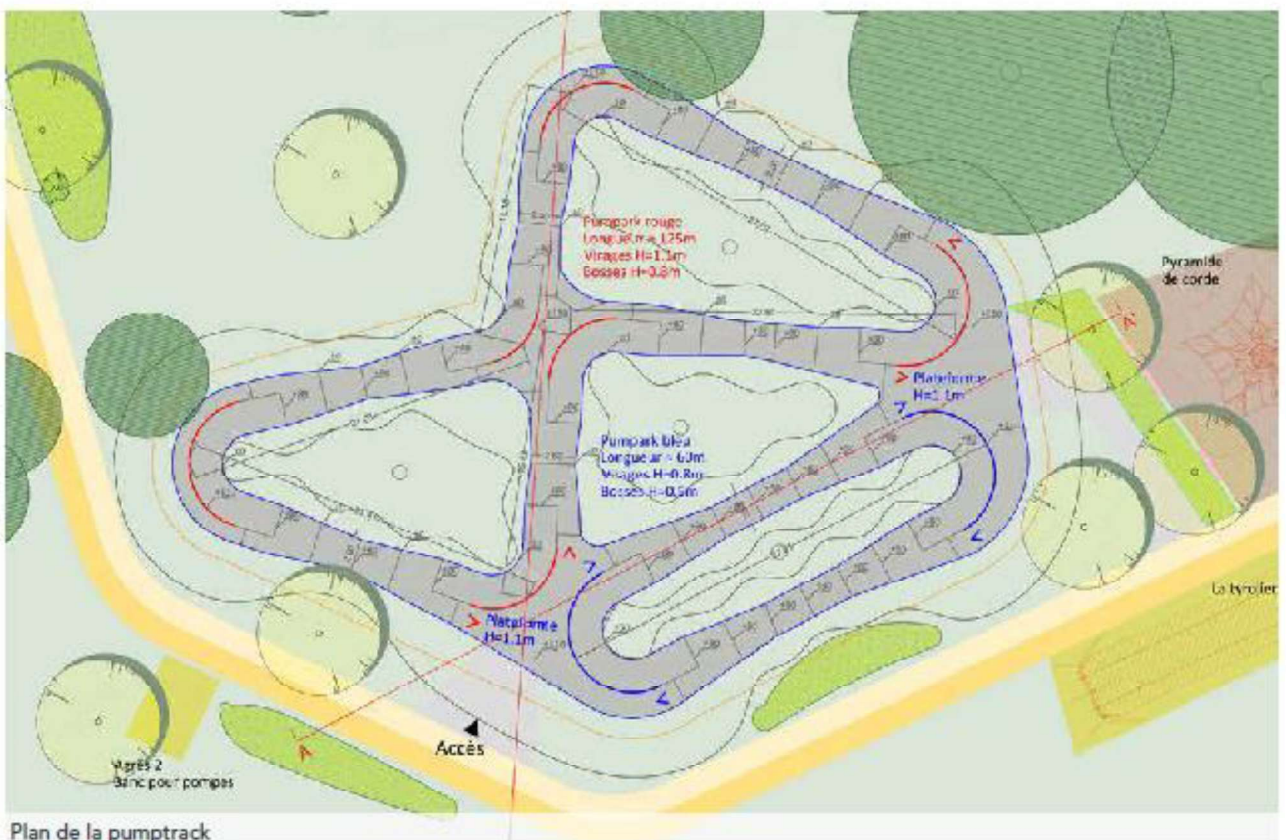
VRD	<p>Installation</p> <p>Terrassements généraux</p> <p>Géotextile + empierrement 0/60 sur allées et zones jeux</p> <p>Eaux pluviales - création de 2 bassins</p> <p>Pumptrack : préparation du sol (géotextile + empierrement 0/60)</p> <p>Pumptrack (puits perdus)</p> <p>Eau potable (hors pose fontaine)</p>
ESPACES VERTS	<p>Installation</p> <p>Débroussaillage / abattage / traitement renouée / décompactage pour plantation arbres</p> <p>Mise en œuvre de terre végétale sur zones à engazonner (gazon non compris)</p>



Un équipement accessible, sportif et ludique



Pistes avec signalétique colorée par niveaux



Plan de la pumptrack

- **Bâtiments communaux** : il a été prévu le remplacement du chauffe-eau au RAM, la réorganisation de l'atelier du dépôt des services techniques ainsi que la réparation des portes suite à l'effraction au dépôt des ST. Il a fallu remplacer la chaîne tapis et la goulotte pour les chaufferies ; de nouveaux radars pour les portes automatiques de la mairie seront installés tout comme un circulateur pour le centre culturel, des travaux d'électricité pour la salle du conseil et divers imprévus sur les bâtiments.
- **Rénovation énergétique Maison de l'enfance** un groupement de commande a été acté en juillet 2025 avec le HPVc (50/50) pour effectuer la rénovation énergétique des bâtiments partagés « Pôle enfance » la somme d'un montant de 288 876 € a été mise au budget 2026 pour permettre in fine un véritable gain énergétique.
- **Acquisitions** : terrain de l'OPAC à la Moye pour 120 000 €, l'acquisition et la démolition de la maison Indivision Mounier rue du 8 mai pour un montant de 37 129 €, bande de terrain au lotissement de ville pour l'aménagement d'un chemin piétonnier pour 37 600 €, et acquisition de la maison Pouly avenue du 11/11 pour 65 000 €.



– Entrée Nord : poursuite des études

La commune poursuit sa réflexion et les études pour l'aménagement de ce secteur.

En octobre 2025, cette opération a été éligible aux financements d'opération de résorption de l'habitat insalubre irrémédiable et dangereux (RHI) par l'ANAH (Agence nationale de l'habitat).

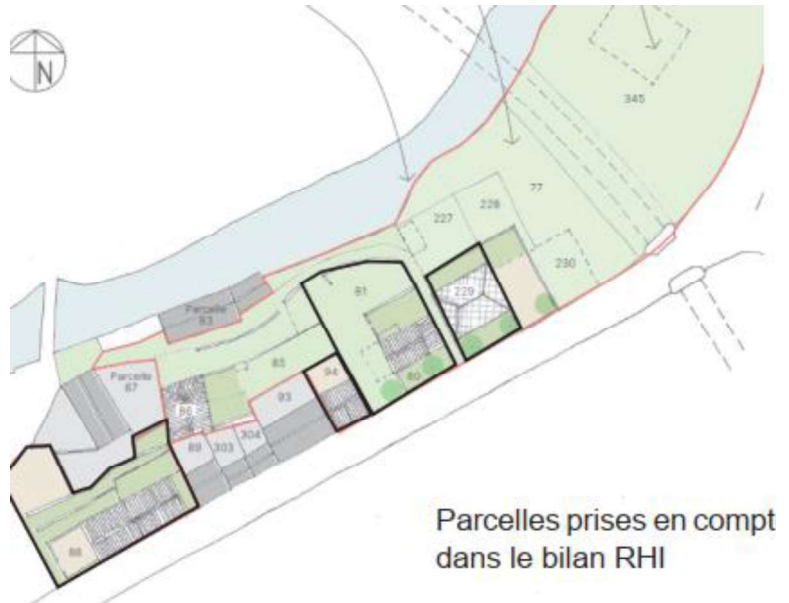
En 2026, des études de calibrage vont débiter.

Estimation sommaire des travaux et bilan

Les estimations en phase éligibilité de la faisabilité architecturale sont données à titre indicatif et calculées au ratio sur la base de projets récents en maîtrise d'oeuvre.

Elles sont à confirmer après études techniques (géomètre, diagnostic structure, diagnostics techniques, étude de sol..).

Elles sont à mettre à jour dans le cadre des études de calibrage qui visent à préciser le déficit d'opération dans le cadre du montage du financement.



– Travaux voirie et divers travaux :

Le Programme voirie 2025 n'est pas terminé. Il concerne l'Impasse de Rochefoy, le chemin de la Tour, le Chemin du Compty, l'Impasse des Lagers, le Badinin et au-dessus du Mazet entre la Chabannat et la Villette. Pour le programme 2026 : 60 000 € y seront consacrés (la rue du cimetière, Philippot...).

– Pont : réfection du parapet du pont vers le vélorail

– Voiries intempéries – inondations : 82 459 €

L'enrochement de la rue de Béraud sera réalisé suite aux inondations de juillet 2024 subventionné par la DSCE dotation de solidarité aux collectivités victimes d'évènements climatiques. Il a été prévu un curage du canal ainsi que la destruction de l'ancien pont au Solier dans le cadre de la lutte contre les inondations.

– Eboulement Béraud : 25 000 € y seront consacrés si la procédure judiciaire aboutit. Une assignation devant le Tribunal Judiciaire du Puy-en-Velay au fin de demander au Tribunal de désigner un expert judiciaire, va être déposée.

– Electricité et éclairage public : 64 451 €

Une borne foraine sera installée au boulodrome ainsi que la finalisation de la tranche 5 de l'éclairage public à Bertholet, La Côte, Rue de Béraud, Rue de la Croix, Le Bancel, Pont de Miramand, Rue du Stade, Delà l'Eau, Rue de Bellevue.

– Signalétique et sécurisation : Suite à une étude menée en lien avec le HPVc soit 13 260,00 € TTC, la signalétique de la Commune sera refaite dans son ensemble. Il a été aussi prévu de la sécurisation pour les piétons (barrières



rue du 11 nov et pour le marché hebdomadaire) et les achats habituels de panneaux de signalisation routière.

– **Ecole des sœurs :**

Des négociations ont été menées et ont abouti à la proposition d'achat de l'école des Sœurs : accord pour un achat global du site à hauteur de 320 000 € (160 000 € HPVC ; 160 000 € Commune), le Conseil Municipal a autorisé l'EPF Auvergne à acquérir à l'amiable les parcelles cadastrées AK 826 (2004 m²) 827 (151 m²) 828 (28 m²). Un accord pour la prise en charge de la réparation du mur de soutènement sur la montée St Joseph a été acté. Le bâtiment du haut a été acquis par le HPVC. Une étude de faisabilité patrimoniale technique et économique sera réalisée au 1^{er} semestre 2026.

– **Bâches à incendie :** Commencée en 2025, l'installation de 2 citernes incendies de 120 m³ chacune à la Chabannat et à l'Allier se poursuivra.

– **MFS/APC/Cowork/Microfolies :** Grâce au diagnostic réalisé par la Banque des Territoires dans le cadre du programme « Lieux Innovants, Lieux Accueillants », des travaux ont été réalisés afin d'améliorer la confidentialité et de délimiter les espaces entre l'agence Postale Communale et la Maison France Services. Il est prévu de remplacer le circulateur de ce bâtiment. Pour l'espace coworking il est envisagé des achats de petits mobiliers.

– **Services administratifs :** achat de bureaux pour la mairie, réorganisation possible de la banque d'accueil suite à l'intervention dans les services du service prévention et sécurité au travail du CDG43 qui a émis des propositions d'ergonomie sur l'agencement de l'accueil. Au niveau informatique un PC portable sera acquis pour les adjoints, ou autres utilisations ; il faudra aussi prévoir le changement de 2 ordinateurs à l'accueil car ils ne sont pas compatibles avec Windows 11 et sont anciens.

– **Aménagement cimetière et chambre funéraire :** une réfection des peintures intérieures ont eu lieu dans la chambre funéraire. Au cimetière des créations ou remise en état de caveaux seront réalisés, ainsi que la poursuite du nettoyage de concessions.

– **Sécurité incendie :** pour répondre aux normes des blocs de secours et l'alarme incendie seront prévues dans les bâtiments concernés.

– **Stade synthétique :** les travaux du stade synthétiques se sont terminés, il ne reste que le solde du maître d'œuvre et des prestations de peinture de l'entrée et l'achat d'une horloge électronique pour l'ouverture du stade.

– **PLU :** la modification de droit commun n°1 du PLU est terminée.

– **Matériel des services techniques :** il est prévu l'achat d'une saleuse caisson (6 344.10 €), d'une remorque plateau (2 249 €), de chaînes à neige J Deere (3 400 €), d'arroseur stade (5 213.38 €), perforateur et burineur, tronçonneuse et mobilier divers....

– **Cadre de vie :** 1 nouveau composteur est envisagé, et le renouvellement de décorations de Noël, et de mobilier urbain...

– **Matériels service entretien :** une autolaveuse est prévue pour nettoyer les locaux du stade, ainsi que d'autres matériels selon la vétusté des appareils.

– **Ecole publique J Prévert :** il sera envisagé d'améliorer la portée de la Wifi à l'intérieur des classes.

✓ **Etat de la dette :**

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 202 899.66 € € et les dépôts et cautionnements reçus ont été budgétisés à 1 500.00 €.



La Commune maintient son effort d'investissement amorcé au cours des exercices précédents sans contraction d'un nouvel emprunt.

✓ **Écritures d'ordre :**

Le chapitre 040 comptabilise les dotations aux amortissements, prévues à hauteur de 42 500 € pour les subventions. Le chapitre 041 permet de corriger des écritures comptables des années antérieures tel que les intégrations d'études dans les travaux réalisés pour 60 000.00 €.

Les écritures d'ordre ne génèrent pas de flux financier.

3.2. Recettes d'investissement

✓ **Le chapitre 10** concerne :

- l'affectation du résultat de fonctionnement de 2025 (compte 1068)
- le FCTVA (compte 10222) ; Le FCTVA (16,404 %) est une dotation destinée à assurer une compensation de la charge de TVA que supportent les collectivités pour leurs équipements de l'année N-2
- la taxe d'aménagement : Depuis 2025, la taxe d'aménagement des zones d'activités est répartie entre le HPVC (80 %) et la commune (20 %) à compter des autorisations d'urbanisme déposées à partir du 1^{er} janvier 2025.

✓ **Le chapitre 13** est composé des différentes subventions d'équipement versées par :

- L'Europe
- L'État
- La Région
- Le Département
- Le HPVc

Les subventions restant à encaisser sur les investissements terminés ou en cours :

- 455 545.00 € attribués par **l'Europe** pour le stade synthétique (385 545.00 €) et le parc de loisirs du Solier (70 000.00 €)
- 352 640.30 € attribués par **l'État** pour :
 - le parc de loisirs du Solier (DETR et Agence Nationale du Sport) : 173 000.00 €
 - l'aménagement de l'entrée Nord (ANAH) : 74 760.00 €
 - le stade synthétique (DETR) : 49 750.00 €
 - l'étude de la traversée de Dunières (DETR et Banque des Territoires) : 27 500.00 €
 - les réparations de voirie endommagées par les intempéries (DSEC) : 22 630.30 €
 - l'installation des bâches à incendie (Fonds Vert) : 5 000.00 €
- 120 000.00 € attribués par **le Département** pour le parc de loisirs du Solier
- 100 000.00 € attribués par **le HPVC** au titre du solde du fonds de concours 2022-2024 pour l'aménagement de la Rue de Bellevue.

La commune a bénéficié de 508 217.12 € de fonds de concours « attractivité » et 129 260.50 € de fonds de concours « voiries » pour ces investissements effectués entre 2022 et 2024.

- 3 195.00 € attribués par **la Région** pour la vidéoprotection



Les subventions sollicitées :

- 162 265.00 € à l'Etat pour :
 - o L'aménagement de la place et la rue St Martin
 - o L'aménagement du parc du Solier
 - o L'installation de 2 bâches à incendie
 - o L'étude signalétique
 - o L'étude pour la rénovation énergétique de la crèche
 - 125 434.69 € du HPVC pour les divers travaux de voirie et d'aménagement
Pour la période 2025 -2026, le HPVC a attribué à la commune de Dunières une enveloppe de 810 481.00 € au titre du fonds de concours (231 297.00 € de report du fonds de concours 2022-2024 non consommé et nouvelle enveloppe de 579 183.00 €)
- ✓ **Le chapitre 16** comprend les cautions encaissées (locations, badges de la Bobine Créative...)

4. Impact du transfert de compétences eau et assainissement

Au 1^{er} janvier 2025, la compétence assainissement et eaux pluviales urbaines a été transférée au HPVc et la compétence eau potable au Syndicat des Eaux de Montregard.

Ces transferts ont encore un impact sur le budget 2026. En effet, la commune va reverser en 2026 :

- l'excédent de fonctionnement 2024 du budget eau : 72 196.26 € (compte 65888) au Syndicat des eaux de Montregard
- la soulte encaissée suite à la dissolution du Syndicat des Eaux Loire Lignon : 20 725.57 € (compte 65888) au HPVC
- l'excédent d'investissement 2024 du budget eau : 103 399.30 € (compte 1068) au Syndicat des eaux de Montregard

Cf schéma explicatif annexe 1

5. Lotissements

Lotissement de Ville : il reste 2 lots à vendre dont un lot qui va être prochainement divisé afin de réaliser un chemin piétonnier. Les bandes de terrain situées de part et d'autre de ce chemin seront cédées aux propriétaires riverains

Lotissement les Hauts du Champ : il reste 3 lots à vendre



6 Budgets consolidés

	Budget principal	Lotissement Hauts du Champ	Lotissement de Ville	TOTAL
FONCTIONNEMENT	3 670 575.41 €	100 945.69 €	117 448.18 €	3 889 969.28 €
INVESTISSEMENT	2 788 594.99 €	121 218.00 €	129 451.27 €	3 039 264.26 €
TOTAL	6 459 170.40 €	222 163.69 €	246 899.45 €	6 928 233.54 €